

Observation n°54 :

Anita CABARET

86100 ANTRAN

à

Commissaire enquêteur

Pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr

Enquête publique cf arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-122

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la publicité faite sur l'enquête publique relative à la continuité cyclable entre Châtelleraut et Antran, je vous informe de l'intérêt que je porte en faveur de ce projet.

En effet, habitante Antran, je souscris totalement au projet d'un sentier entre les 2 communes de Châtelleraut et d'Antran dans l'esprit des actions engagées de transition énergétique notamment en développant le réseau cyclable et pédestre.

Je pratique la marche à pied, je suis favorable à un chemin le long de la Vienne entre Antran et Chatelleraut. Ce futur sentier bucolique présentera des vues magnifiques sur la Vienne, une observation de la faune et de la flore.

Et à ce jour, il n'existe pas de sentier pédestre sécurisé entre Antran et Châtelleraut.

La commune d'Antran a déjà aménagé, en 2022, la portion de chemin entre le bourg et la limite géographique de la commune de Châtelleraut, le long de la Vienne, ce projet contribue donc totalement à la réalisation d'un tracé écologique et sécurisé.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Anita CABARET

Antran, le 12 octobre 2023